

## Vérifier sa VS (Ventilation de service)

L'état VS (récapitulatif officiel du service d'enseignement) doit être soumis à chaque enseignant pour approbation et signature, avant transmission au rectorat, par le chef d'établissement. Le vérifier est très important pour le traitement.

Les ORS sont définies par le décret 2014-940, qui instaure aussi les IMP. La deuxième HSA obligatoire par nécessité de service a été entérinée par l'article 4-III modifié de ce même décret.

Le SNEP-FSU s'est opposé à cet alourdissement de notre charge de travail et réclame des équivalents temps plein plutôt que l'augmentation des HSA.

La signature des VS devrait se faire fin septembre, pour une remontée au plus tard mi-octobre.

### Que doit comporter l'état VS ? Que doit-on t que faut-il vérifier ?

- pour chaque classe ou groupe: nombre d'élèves - nombre d'heures hebdomadaires
- pondération REP+ : 1.1 pour chaque heure
- pondération cycle terminal lycée : 1.1 pour les 10 premières heures (plafonné à 1H)
- pondération STS 1.25
- pondération CPGE (pour un professeur y exerçant ponctuellement) 1.5
- missions particulières ouvrant droit à une réduction des maxima de service.

*Attention ! Pour les stagiaires, le total, pondérations comprises, ne doit pas excéder 9h pour un agrégé et 10h pour un certifié.*

- réduction du maximum de service, de droit pour les titulaires (y compris TZR) et pour les contractuels exerçant à temps complet : 1h de décharge pour exercice sur deux communes OU 3 établissements différents.
- HSA : DEUX peuvent désormais être imposées, pondérations et réduction du maximum de service comprises. **Attention, certains chefs d'établissement tentent d'imposer les HSA en plus des pondérations ou réductions, ce qui est contraire aux textes réglementaires.**
- IMP et taux retenu .